

---

Procès-verbal de l'assemblée publique de la  
Commission de la sécurité publique  
Mardi 13 mai 2014, à 19 h,  
275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil.

---

**OBJET :** *Étude publique du Rapport annuel 2013  
du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)*

**COMMISSAIRES PRÉSENTS :**

- Mme Anie Samson, présidente  
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- M. François Limoges, vice-président  
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- M. William Steinberg, vice-président  
Ville de Hampstead
- Mme Marie-Eve Brunet  
Arrondissement de Verdun
- Mme Catherine Clément-Talbot  
Arrondissement de Pierrefonds–Roxboro
- M. Gilles Déziel  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Mme Monica Ricourt  
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Samir Rizkalla  
Représentant du gouvernement du Québec
- M. Edgar Rouleau  
Cité de Dorval

**COLLABORATEURS :**

M. Alain Marcoux, directeur général  
Du SPVM : M. Marc Parent, M. Bruno Pasquini, M. Didier Deramond, M. Sylvain Lemay, M. Fady Dagher, M. Claude Bussière, Mme Hélène Charron, M. Mario Guérin, Mme Manon Landry, Mme Anne Roy, Mme Lissa De Bellefeuille, Mme Michelle Côté et M. Gilbert Cordeau;  
Mme Anne Roy, interprète du vice-président, M. William Steinberg.

**ASSISTANCE :** 45 personnes

---

**1. Ouverture de la séance**

À 19 h 05, la présidente, Mme Anie Samson, déclare la séance ouverte. Elle souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle et invite les commissaires à se présenter. Elle invite ensuite le directeur du SPVM, M. Marc Parent, à présenter les personnes qui l'accompagnent.

La présidente, Mme Anie Samson, annonce que la Commission de la sécurité publique procède ce soir à l'étude publique du Rapport annuel 2013 du Service de police de la Ville de Montréal. Elle explique ensuite le déroulement de la séance.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de M. Samir Rizkalla, appuyée par le vice-président, M. François Limoges, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance publique tenue le 23 avril 2014 portant sur l'étude du Rapport des activités 2013 du Service de sécurité incendie de Montréal**

Sur une proposition de M. Gilles Déziel, appuyée par M. Edgar Rouleau, le procès-verbal de la séance publique tenue le 23 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

### **4. Rapport annuel 2013 du SPVM**

La présidente, Mme Anie Samson, rappelle que la Commission de la sécurité publique est une commission permanente du conseil d'agglomération. Elle explique que son mandat consiste à étudier, en vertu de l'article 73 de la *Charte de la Ville de Montréal*, toute question relative au domaine de la sécurité incendie, de la police et de la sécurité civile et à faire les recommandations qu'elle juge appropriées au conseil d'agglomération.

#### **Présentation**

La présidente, Mme Anie Samson, invite le directeur du SPVM, M. Parent, à débiter la présentation. Il explique la conception du rapport annuel sous forme de livre électronique et poursuit avec les valeurs et la mission du SPVM.

M. Parent aborde ensuite la première orientation stratégique, soit *Ancrer le service de police dans sa communauté* visant à favoriser une plus grande proximité entre les policiers et les citoyens. De cette orientation, découlent les actions suivantes :

- une transformation organisationnelle afin d'améliorer l'offre de services aux citoyens;
- l'approche citoyens symbolisant à la fois la volonté de rapprochement du SPVM avec la communauté et sa volonté de mieux comprendre les dynamiques locales;
- le rapprochement avec la communauté par le biais de projets locaux;
- l'intervention auprès de personnes mentalement perturbées, en crise ou en situation d'itinérance avec les projets suivants : Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ÉSUP), Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRII), Réponse en intervention de crise (RIC).

La deuxième orientation stratégique vise à assurer la sécurité publique. M. Parent décrit les actions en lien avec cette orientation : la sécurité routière, la visibilité policière et la gestion d'événements publics ainsi que la lutte à la criminalité. Il détaille ensuite les champs d'action de la lutte à la criminalité :

- la lutte au crime organisé;
- l'escouade pour l'intégrité municipale, sa création et son intégration à l'Unité permanente anti-corruption (UPAC);
- la lutte aux stupéfiants;
- les crimes contre la propriété et la lutte aux fraudes;
- les crimes contre la personne dont la cybercriminalité ainsi que la prostitution et traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle;
- la violence conjugale et intrafamiliale.

Il fait part d'avancées technologiques comme le Système évolué de radiocommunication vocale sur le territoire de l'agglomération de Montréal et la possibilité, pour un citoyen, de rédiger un rapport d'événement en ligne.

M. Parent souligne que la troisième et dernière orientation stratégique vise à développer une organisation agile, performante et efficiente empreinte d'une culture d'engagement. Cette orientation s'appuie sur la lecture de l'environnement réalisée en 2013 et mettant en lumière les grands enjeux auxquels le SPVM sera confronté au cours des prochaines années. De cette orientation stratégique, découlent les orientations suivantes :

- s'assurer de la confiance et du respect de la communauté par le biais des critères et mécanismes de recrutement, de formation, de valorisation, d'évaluation et de promotion, de coaching et de développement;
- assurer la sécurité de la communauté par le traitement prioritaire des formes de criminalité ou problématiques suivantes : criminalité de violence, crime organisé et gangs de rue, cybercriminalité, personnes ayant des besoins particuliers et sécurité routière;
- s'assurer que le SPVM soit une organisation agile, performante et efficiente grâce à la transformation organisationnelle, la capacité de vigie, l'apprentissage organisationnel et la gestion rigoureuse et transparente.

M. Parent évoque ensuite l'engagement humanitaire des employés du SPVM, la reconnaissance ainsi que les prix reçus en cours d'année pour certains projets. Il présente ensuite les statistiques détaillées relatives à l'effectif et poursuit avec la sécurité routière et le nombre de constats d'infraction émis en 2013.

M. Parent décline ensuite les statistiques de l'évolution des délits et infractions au Code criminel en

2013, pour la plupart en baisse par rapport à 2012. Il conclut avec les statistiques opérationnelles : nombre d'appels reçus, temps moyen de réponse, utilisation d'armes intermédiaires, nombre de demandes d'accès à l'information, enquêtes relatives à la *Loi sur la police* et au Règlement sur la discipline interne des policiers et policières du SPVM et, enfin, le nombre et la nature des plaintes au Bureau du service à la clientèle.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie M. Parent et son équipe de direction.

## **5. Période de questions et commentaires du public**

La présidente, Mme Anie Samson, invite la première personne inscrite à se présenter au micro.

### **5.1 M. Marian Costache**

M. Costache dépose un mémoire. Il veut savoir si M. Parent a lu le livre de M. Berthelet sur la police et ce qu'il entend faire à ce sujet. Il demande également ce que M. Parent compte faire pour corriger les situations dénoncées à la Commission Charbonneau.

M. Parent répond qu'il n'a pas lu ce livre. Quant à la Commission Charbonneau, M. Parent précise que des policiers du SPVM sont affectés à l'Unité permanente anti-corruption (UPAC) et à l'Escouade de protection de l'intégrité de Montréal (ÉPIM). La présidente, Mme Anie Samson, ajoute que l'inspecteur général est maintenant en fonction.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie M. Costache.

### **5.2 M. Marco Simonsen-Serada, Guet des activités paralogiques, propagandistes et anti-démocratiques (GAPPA)**

M. Simonsen-Serada rappelle la rencontre de soutien aux médias tenue le 13 mars 2014 alors que le SPVM montrait des images de la manifestation de la Coalition opposée à la brutalité policière (COBP) en soulignant qu'il s'agit de la seule manifestation à ne pas fournir un itinéraire alors qu'il y en a eu 27 depuis le début de cette année. Si les faits ne sont pas rétablis, il demande comment il sera possible de faire confiance au SPVM. Il indique également que le Rapport annuel 2013 ne fait pas mention des coûts associés aux manifestations.

M. Parent répond que le SPVM vise à informer en toute transparence. Toutefois, il est possible qu'une erreur survienne. Quant aux coûts associés aux manifestations, la présidente, Mme Anie Samson, répond que cette information fait partie des prévisions budgétaires du SPVM qui peuvent être consultées sur le web.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie M. Simonsen-Serada.

### **5.3 M. Robert Michael Edgar**

M. Edgar rappelle l'arrestation d'une jeune femme prénommée Jessica en raison de menaces à M. Ian Laferrière, relationniste du SPVM. Il mentionne que le 8 avril dernier, le conseiller Searle a comparé les séparatistes à l'agrile du frêne. Il constate que M. Searle n'a pas été arrêté. Il fait état du fait qu'il a été victime d'assaut, qu'il a porté plainte et qu'il n'a pas eu de nouvelles des policiers depuis six mois.

M. Parent n'a pas de réponse au sujet du dossier de la jeune femme car ce dossier est présentement en cour.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie M. Edgar.

### **5.4 M. Olivier Roy, GAPPA**

M. Roy aborde la question de la liberté de presse et le sort réservé aux journalistes de la rue. Il mentionne que la Fédération des journalistes a dénoncé le traitement violent du SPVM à l'égard de ses membres. Il croit que le SPVM traite les journalistes différemment selon le média qu'il représente. Il déplore que le SPVM ait empêché CUTV de filmer lors de la manifestation contre le projet de Charte des valeurs et que le SPVM lui ait refusé l'accès à des scènes d'arrestation. Il demande comment le SPVM détermine quels journalistes peuvent faire leur travail. Il mentionne avoir remis des images au SPVM démontrant que des explosions ont eu lieu près de la tête de manifestants et déplore que M. Parent ait allégué que ces images furent tournées ailleurs qu'à Montréal.

M. Parent cède la parole à M. Fady Dagher. Ce dernier indique que le critère le plus important est celui de la sécurité de l'intervention. Il précise qu'il n'est pas possible de faire du cas par cas. M. Parent ajoute qu'il faut être en mesure de déterminer où les images ont été tournées. Il précise que le SPVM enquête sur des cas déontologiques.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie M. Roy.

### **5.5 M. Bernard St-Jacques, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)**

M. St-Jacques dépose un mémoire intitulé *Profilage social et judiciarisation : Portrait des recours, des abus policiers et autres agentEs en situation d'autorité*. Bien que le portrait démontre une amélioration des comportements des policiers du SPVM, le sondage effectué par le RAPSIM rend compte d'une forte présence d'abus verbaux et d'actes de profilage. Il annonce la mise en place de l'Observatoire des profilages racial, social et politique. M. St-Jacques rappelle le lancement du Plan stratégique du SPVM sur le profilage et il demande s'il serait possible d'en dresser le bilan avec l'ensemble des partenaires.

La présidente, Mme Anie Samson, salue les efforts du RAPSIM auprès des personnes en situation d'itinérance et invite M. Parent à prendre la parole. Ce dernier accueille favorablement la proposition de rencontre avec les partenaires dans le but de dresser le bilan du Plan stratégique. Il indique que plusieurs actions ont été réalisées et ajoute que le SPVM se montre intransigeant face à certains comportements. M. Guérin indique que les comportements répréhensibles ont été identifiés. Il précise que le SPVM intervient de deux façons auprès des personnes vulnérables, majoritairement en relation d'aide. Il indique que sur 15 000 appels reçus pour intervention auprès de personnes en situation d'itinérance, entre 400 et 500 billets ont été émis, soit environ 3 %. M. Dagher mentionne qu'un bilan sera disponible en 2014-2015. De plus, la notion de profilage social fait partie du programme de formation. En conclusion, M. Parent rappelle qu'il existe un programme d'accompagnement pour ces personnes à la cour municipale.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie M. St-Jacques.

### **5.6 M. Alexandre Popovic**

M. Popovic rappelle les demandes d'accès à l'information effectuées auprès du SPVM et dépose des documents à cet effet. Il mentionne que selon la réponse obtenue, le SPVM ne tient pas de registre des balles perdues. Il indique que le responsable de l'accès à l'information au SPVM ne peut expliquer la façon dont les données sont compilées et il appert qu'il ne fut jamais envisagé de compiler les balles perdues. Il veut connaître la position de la Commission de la sécurité publique à ce sujet, ajoutant que la Ville de New York compile les balles perdues. Il déplore qu'aucune case du formulaire *Emploi de la force* n'indique si une balle tirée a atteint la cible ou non.

La présidente, Mme Anie Samson, estime la question pertinente. M. Parent répond qu'il reviendra sur cette question après vérification auprès du responsable de l'accès à l'information au SPVM. Le vice-président, M. François Limoges, demande à M. Popovic de faire parvenir à la commission les informations relatives aux pratiques en vigueur dans d'autres villes.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie M. Popovic.

### **5.7 M. Sébastien Grenier**

M. Grenier est un citoyen de l'arrondissement de Ville-Marie. À son avis, il y a un décalage entre le contenu du Rapport annuel et la réalité. Il croit assister à une opération médias qui ne reflète pas la réalité. Il dit avoir été témoin d'abus qui semblent ancrés dans la culture policière. Il fait remarquer qu'il est question de profilage social et racial mais qu'il est impossible de manifester contre la brutalité policière. Il demande la destitution du directeur du SPVM.

M. Parent répond que le SPVM préconise des interventions courtoises et polies. Il souligne également les travaux du comité de discipline, du comité de déontologie et rappelle que le SPVM vise des standards d'excellence. La présidente, Mme Anie Samson, répond que la destitution du directeur du SPVM ne relève pas de la responsabilité de la commission. Elle mentionne que le travail des policiers est difficile et ajoute que nombre de visiteurs viennent du monde entier constater les succès de la police communautaire. Le vice-président, M. François Limoges, distingue les responsabilités des instances et il invite M. Grenier à se présenter au conseil municipal.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie M. Grenier.

### **5.8 M. Marcel Lanoue**

M. Lanoue déplore que les policiers patrouillant dans le métro ne portent pas leur identification.

M. Parent répond que les policiers ont l'obligation de porter, en évidence, leur nom ou leur numéro matricule. La présidente, Mme Anie Samson, indique que des vérifications seront effectuées à ce sujet.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie M. Lanoue.

### **5.9 M. Samuel Champagne**

M. Champagne veut connaître les coûts d'intervention du Groupe tactique d'intervention (GTI). Il demande ensuite si le SPVM a la même approche de partenariat avec les mouvements sociaux. Il fait

remarquer le règlement P-6 ne s'applique pas lors d'événements sportifs. Il déplore qu'il n'y ait pas d'approche préventive à long terme.

La présidente, Mme Anie Samson, répond que les coûts associés aux interventions du (GTI) sont disponibles sur le web dans les prévisions budgétaires du SPVM. M. Parent répond que le SPVM, à l'annonce d'une manifestation, tente d'établir des liens avec l'organisateur de celle-ci. M. Dagher cite des échanges avec les universités et les cégeps ainsi que les échanges entre les manifestants et les agents médiateurs. Il souligne toutefois que les manifestants ne veulent pas toujours communiquer. Il mentionne que le règlement P-6 vise à prévenir tout acte criminel. Les renseignements dont dispose le SPVM, l'historique des manifestations et la collaboration des organisateurs amènent le SPVM à poser un jugement situationnel sur un événement.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie M. Champagne.

#### **5.10 M. Philippe Landry**

M. Landry dit s'interroger sur la valeur de mécanismes tels l'UPAC et la Commission Charbonneau qui dérivent, selon lui, vers la télé réalité. Il fait part d'une expérience personnelle vécue avec des policiers du SPVM.

La présidente, Mme Anie Samson, répond que la Ville ne gère ni l'UPAC ni la Commission Charbonneau. M. Parent mentionne les deux portes d'entrée à la Ville, soit l'inspecteur général et l'ÉPIM qui fait partie de l'UPAC. En rapport avec son expérience personnelle, M. Parent l'invite à rencontrer Mme Charron après la séance.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie M. Landry.

#### **5.11 Mme Françoise Dumoulin**

Mme Dumoulin mentionne qu'elle a logé quatre plaintes en déontologie pour des événements qui se sont produits en 2005. Elle estime que la déontologie devrait être plus efficace et déplore que les citoyens ne soient pas protégés. Elle suggère que les policiers aient une formation de niveau universitaire.

M. Parent répond que les policiers détiennent un Diplôme d'études collégiales en Techniques policières et les conventionnés, un diplôme supérieur. Ces normes s'appliquent à toute la province. M. Rizkalla explique que la formation a beaucoup évolué depuis les années 70. Les policiers reçoivent une formation collégiale de trois ans axée sur 37 compétences. À cette formation, s'ajoutent la formation de six mois à l'École nationale de police et la formation offerte par le SPVM à l'embauche. M. Parent invite Mme Dumoulin à rencontrer M. Guérin après la séance.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie Mme Dumoulin.

#### **5.12 M. Serge Lavoie**

M. Lavoie mentionne que son père était policier à la Ville de Montréal et il explique qu'il a toujours cru que la police était là pour le protéger. Toutefois, depuis qu'il a été agressé dans l'escalier menant à son appartement par la policière matricule 728 le 2 octobre 2012, il remet en question plusieurs de ses croyances. Le traumatisme qu'il a vécu l'a amené à faire beaucoup de recherche et a alimenté sa réflexion. Ainsi, il est d'avis que les policiers devraient détenir une formation universitaire et il estime que les citoyens ne trouvent pas leur compte avec le système de déontologie actuel. Il questionne également la pertinence que les policiers soient armés. À son avis, rétablir la confiance entre les policiers et les citoyens ne peut dépendre que des policiers et il explique à quel point sa confiance a été ébranlée. En ce qui concerne les personnes en situation d'itinérance, il souligne qu'il s'agit d'un problème de société et non d'un problème des policiers. Il souhaite qu'une dynamique différente s'établisse entre les policiers et les citoyens.

M. Parent salue le courage de M. Lavoie et il se dit très sensible aux propos exprimés. Il exprime le souhait de rencontrer M. Lavoie et annonce que son bureau le contactera sous peu.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie M. Lavoie.

#### **5.13 Mme Lise Béland, Association des résidents et résidentes des faubourgs de Montréal**

Mme Béland mentionne qu'elle a mené des batailles contre les narcotrafiquants et les discothèques et elle remercie les policiers de leur soutien dans ces batailles. Elle dit souhaiter davantage de stabilité au sein des PDQ 21 et 22. Elle veut savoir quels seront les impacts de l'arrêt Bedford. Elle considère que l'ouverture des bars jusqu'à 6 heures du matin représente une boîte de Pandore. Si ce projet a du succès, tous les autres bars voudront faire de même alors que peu après minuit, les résidents ont déjà des problèmes en raison de la clientèle qui crie et hurle au loup.

La présidente, Mme Anie Samson, répond, qu'il y aura une analyse complète du projet d'ouverture des bars jusqu'à 6 heures du matin. En rapport avec la prostitution, elle précise que le SPVM a

adopté un plan directeur à ce sujet. La Ville est en attente du dépôt d'un projet de loi fédéral. M. Parent ajoute qu'il n'y a pas de changement pour le moment en raison de l'arrêt Bedford.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie Mme Béland.

## **6. Période de questions et commentaires des commissaires**

La présidente, Mme Anie Samson, invite les commissaires à prendre la parole à tour de rôle.

### **6.1 M. William Steinberg, vice-président**

Le vice-président, M. William Steinberg, mentionne qu'il est membre de la commission depuis cinq ans. Bien qu'il ne doute pas des témoignages des citoyens, il croit que la formation des policiers est de qualité et il fait confiance au SPVM.

### **6.2 M. François Limoges, vice-président**

Le vice-président, M. François Limoges, mentionne que le nombre de constats d'infraction remis aux cyclistes a quintuplé. Il déplore que les interventions du SPVM constituent des pièges à contravention et il doute des effets de telles opérations sur la modification des comportements. Il est d'avis qu'il en est de même en ce qui concerne les opérations ciblant les piétons. Il suggère que ces politiques soient révisées, qu'il y ait davantage de surveillance des passages piétonniers et plus d'interventions en patrouille active. Il propose la tenue d'une séance à huis clos de la commission afin de dresser le bilan de la présente assemblée publique.

### **6.3 M. Samir Rizkalla, représentant du gouvernement du Québec**

M. Samir Rizkalla fait remarquer que les commissaires retiendront de cette assemblée un ensemble de commentaires qui alimenteront les réflexions de la commission.

### **6.4 Mme Catherine Clément-Talbot**

Mme Catherine Clément-Talbot apprécie la présentation du SPVM. Elle constate toutefois qu'il y a beaucoup de travail à faire afin de rétablir le lien de confiance qui lui semble ébranlé. Elle évoque le système de sécurité en vigueur dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

### **6.5 M. Edgar Rouleau**

M. Edgar Rouleau remercie les citoyens qui ont soulevé de bonnes questions. Il dit apprécier l'ouverture d'esprit du SPVM.

### **6.6 Mme Monica Ricourt**

Mme Monica Ricourt salue le SPVM et les citoyens. Elle abonde dans le même sens que le vice-président, M. François Limoges. À son avis, beaucoup de pistes de solutions et plusieurs pistes de réflexion ont été soulevées.

### **6.7 Mme Marie-Eve Brunet**

Mme Marie-Eve Brunet appuie les propos du vice-président, M. François Limoges, et de Mme Monica Ricourt. Elle mentionne avoir œuvré au sein de TANDEM. Elle souligne que les témoignages l'ont beaucoup touchée et elle salue l'ouverture d'esprit du SPVM.

### **6.8 M. Gilles Déziel**

M. Gilles Déziel remercie le SPVM pour la présentation du rapport. Il mentionne avoir appris beaucoup ce soir et ajoute que les policiers ont énormément évolué depuis les trente dernières années. Il souligne toutefois que les policiers ne disposent parfois que d'une fraction de seconde pour prendre une décision.

### **6.9 Mme Anie Samson, présidente**

La présidente, Mme Anie Samson, mentionne que les commissaires ont beaucoup appris ce soir et qu'ils ont entendu les cris du cœur des citoyens. Elle souligne que le SPVM est en constante mouvance et s'adapte à la réalité du terrain. Lorsque nommé, le directeur, M. Marc Parent, a eu le mandat de changer la police. Il faut mettre de l'avant le partenariat et le dialogue ce qui, selon elle, n'est pas facile. Elle rappelle cependant que ce changement s'est fait dans le quartier Saint-Michel.

---

### 7. Levée de l'assemblée

La présidente, Mme Anie Samson, remercie l'assistance, les représentants du SPVM et les commissaires. À 21 h 40, sur une proposition de M. Gilles Déziel, appuyée par M. Edgar Rouleau, la présidente, Mme Anie Samson, déclare la séance levée.

---

ADOPTÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2014

*Original signé*

---

Anie Samson  
Présidente

*Original signé*

---

Nicole Paquette  
Secrétaire recherchiste